

Les protestations en Iran à l'épreuve de l'économie politique de l'Anfal

Les protestations de janvier dernier en Iran résultent d'une crise structurelle enracinée dans l'économie politique de l'Anfal. Ce système, fondé sur la captation des ressources publiques par le pouvoir théocratique, a généré inflation, instabilité monétaire et paupérisation, provoquant une mobilisation sociale transversale et une répression d'une violence inédite ⁽¹⁾.

Mehrdad VAHABI, professeur des universités en économie à l'université Sorbonne-Paris-Nord ⁽²⁾

La vague récente de protestations qui a secoué l'Iran ne peut être comprise comme une réaction conjoncturelle à une crise économique passagère. Elle constitue l'expression politique d'un malaise structurel, enraciné dans l'économie politique propre à la République islamique d'Iran. Plus précisément, ces mobilisations populaires découlent d'un système de gouvernance fondé sur l'Anfal, un régime juridique et économique qui organise la captation des ressources publiques au profit d'un noyau étroit d'acteurs liés au pouvoir théocratique et, en dernier ressort, au jurisconsulte suprême, Ali Khamenei ⁽³⁾. L'effondrement du rial, l'inflation, la paupérisation accélérée de la population et la répression extrême des manifestations apparaissent ainsi comme les symptômes d'un même ordre institutionnel.

Une crise révélatrice d'un système prédateur

La chute historique du rial – tombé à 1,44 million pour un dollar fin décembre – a d'abord provoqué une réaction immédiate au sein du bazar de Téhéran, cœur historique des échanges commerciaux et pilier traditionnel de l'économie urbaine. Les commerçants se sont mobilisés en premier lieu contre le choc du taux de change, l'annonce de l'augmentation de la part des

taxes pour couvrir la moitié du budget de l'Etat au titre de l'année en cours, et l'incapacité manifeste de l'Etat formel à contrôler le marché des devises et à stabiliser la monnaie nationale. La volatilité extrême du rial a plongé le bazar dans une situation prolongée de stagnation, d'attentisme et de paralysie des transactions, rendant toute activité commerciale prévisible impossible. Ce mécontentement revêt une portée politique particulière : les bazaris ont historiquement constitué l'un des principaux alliés du clergé chiite dans le processus ayant conduit à la fondation de la République islamique. Leur entrée en protestation a ainsi signalé non seulement une crise économique aiguë, mais aussi une tension significative au sein de la coalition sociale fondatrice du régime.

Ensuite le mouvement s'est élargi bien au-delà du bazar. Les étudiants, les classes populaires urbaines, de même qu'une large partie de la population active ont rejoint les mobilisations, portées par des revendications liées à une inflation alimentaire dépassant 70 %, à des pénuries chroniques d'eau et d'électricité, et à une dégradation rapide des conditions de vie. Parallèlement, les entrepreneurs des secteurs agricole et industriel ont été durement affectés par des crises structurelles, notamment l'aggravation du stress hydrique et les ruptures répétées

de l'approvisionnement électrique, qui ont désorganisé la production. Les années 2024, 2025 se distinguent à cet égard par une récession économique marquée, accentuant les faillites, le chômage et la contraction de l'investissement.

Ainsi, la mobilisation est devenue transversale, réunissant des groupes sociaux aux intérêts parfois divergents mais confrontés à une même impasse : l'incapacité structurelle du système économique et monétaire à garantir la stabilité, la prévisibilité et la reproduction des activités économiques.

La répression, outil de l'ordre économique

Si les revendications sociales et politiques ont pu varier selon les régions et les groupes mobilisés, un point de convergence s'est imposé : la dénonciation d'un système économique perçu comme fondamentalement injuste, qui enrichit une minorité liée au pouvoir tout en appauvrissant durablement la majorité de la population. L'inflation débridée et l'effondrement du rial sont vécus comme des échecs de gestion, mais aussi comme les conséquences directes d'un mode de gouvernance économique fondé sur la prédation des ressources publiques et la spéculation.

Face à cette contestation, la réponse des autorités s'est inscrite dans une stratégie



Les bazaris de Téhéran ont constitué historiquement l'un des principaux alliés du clergé chiite dans le processus ayant conduit à la fondation de la République islamique. Leur entrée en protestation a ainsi signalé non seulement une crise économique aiguë, mais aussi une tension significative au sein de la coalition sociale fondatrice du régime.

désormais bien rodée. La répression s'est déroulée dans un climat de secret quasi total : coupure d'Internet afin d'isoler le pays, arrestations massives, usage indiscriminé de la force contre les manifestants, diffusion d'aveux forcés imputant les protestations à des « *complots étrangers* », puis instauration d'un climat de terreur avant l'annonce officielle d'un prétendu retour au calme.

Les événements de janvier 2026 ont marqué une rupture par leur violence inédite. Selon l'organisation Iran Human Rights Watch, basée en Norvège, au moins trois-

mille-quatre-cent-vingt-huit manifestants auraient été tués dans quinze provinces⁽⁴⁾. La majorité des décès aurait eu lieu entre le 8 et le 12 janvier, lorsqu'Internet était coupé. Cette violence extrême ne peut être dissociée de la nature même du système économique et politique contesté : la défense de l'Anfal implique nécessairement la répression de toute remise en cause de l'ordre établi.

L'Anfal : aux fondements de la prédation

Pour comprendre la centralité de l'Anfal dans l'économie politique iranienne, il convient d'en rappeler l'origine et la portée. D'un point de vue étymologique, le terme « Anfal » apparaît dans le premier verset de la huitième sourate du Coran, *Al-Anfal*, et renvoie initialement au butin de guerre de la bataille de Badr⁽⁵⁾. Si une première révélation attribuait ce butin à Dieu et à l'Envoyé, une révélation ultérieure en

limita la part à un cinquième (*Khoms*), le reste revenant aux combattants.

Les traditions sunnite et chiite ont toutefois divergé dans leur interprétation de l'Anfal. Là où les théologiens sunnites ont restreint sa portée et intégré ces biens à l'Etat islamique, les chiites ont au contraire élargi le champ de l'Anfal, en affirmant qu'il devait être détenu exclusivement par l'Imam et, en son absence, par le jurisconsulte suprême (*Vali-e faqih*). Cette interprétation constitue le socle des finances publiques chiites contemporaines.

L'article 45 de la Constitution iranienne consacre ce principe. Il reconnaît au jurisconsulte suprême la propriété des biens publics sans propriétaire (*res nullius*), incluant les ressources naturelles – notamment le pétrole –, les mers, les forêts, les terres abandonnées, ainsi que les biens confisqués à l'ancien régime et ceux considérés comme illicites selon l'article 49. Ces actifs n'appartiennent ni à la communauté

« Les événements de janvier 2026 ont marqué une rupture par leur violence inédite. Selon l'organisation Iran Human Rights Watch, au moins trois-mille-quatre-cent-vingt-huit manifestants auraient été tués, dans quinze provinces. La majorité des décès aurait eu lieu entre le 8 et le 12 janvier, lorsqu'Internet était totalement coupé. »

(1) Cet article a été rédigé à la mi-février 2026, antérieurement au déclenchement de la guerre en Iran.

(2) mehrdadvahabi@orange.fr [NDLR : adresse communiquée par l'auteur].

(3) Mehrdad Vahabi, « Islamic revolution and Anfal », in *Public Choice*, vol. 200, juin 2024, issues 3-4, p. 383-401.

(4) Un chiffre vraisemblablement sous-estimé.

(5) La bataille de Badr eut lieu en 624 apr. J.-C., dans ce qui correspond aujourd'hui à la province du Hedjaz, en Arabie saoudite. Il s'agissait du premier affrontement défensif entre les Mecquois et les musulmans de Médine, survenu après la fuite de ces derniers, face aux persécutions subies à La Mecque. Cette sourate fait partie des sourates médinoises (*suwar madaniyya*), c'est-à-dire des chapitres du Coran révélés à Médine après l'Hégire de Muhammad depuis La Mecque. Ces sourates développent généralement des principes moraux, des dispositions législatives, des règles relatives à la guerre, ainsi que les fondements de l'organisation de la communauté musulmane (J. D. McAuliffe, *The Cambridge Companion to the Qur'an*, Cambridge University Press, 2006, p. 111).

des croyants ni au trésor de l'Etat, mais directement au *Vali-e faqih*.

Ce dernier exerce sur ces biens de véritables droits de propriété. Il institue ainsi un Trésor de l'Imam (*Bayt al-Imam*), parallèle au Trésor de la communauté (*Bayt al-Mal*). Le jurisconsulte suprême n'est responsable devant aucune des trois branches du pouvoir, ce qui lui confère une autonomie totale dans l'allocation et l'utilisation de ces ressources⁽⁶⁾.

L'édification d'un Etat économique parallèle

La domination de l'Anfal sur l'économie iranienne ne s'est pas imposée instantanément. Elle s'est consolidée par étapes, culminant avec le décret de juillet 2006 relatif aux « Politiques générales de l'article 44 de la Constitution ». Présentée comme une privatisation du secteur public, cette réforme a en réalité transféré des pans entiers de l'économie à des institutions affiliées au pouvoir religieux et sécuritaire: Exécution de l'Ordre de l'imam Khomeiny (EIKO), la Fondation des déshérités, la fondation religieuse Astan Qods Razavi ou encore le Quartier général de construction Khatam al-Anbiya, bras économique du Corps des gardiens de la révolution islamique-CGRI, armée « idéologique » de la République islamique d'Iran (voir l'encadré ci-dessous). Selon le site Tabnak, proche du CGRI, plus de 60 % de l'économie iranienne relèverait de ces institutions.

La seconde moitié des années 2000 marque donc la séparation effective entre

les actifs de l'Etat et ceux relevant du secteur de l'Anfal. Un Etat formel, endetté et affaibli, s'est vu contraint de céder ses actifs à bas prix à ce secteur parallèle *Velyatie* en pleine expansion. Entre 2006 et 2011, ce processus a abouti à la domination quasi totale du secteur de l'Anfal sur l'économie iranienne⁽⁷⁾.

Les sanctions internationales, loin d'affaiblir ce système, l'ont renforcé. Le retrait des compagnies pétrolières occidentales à partir de 2011 a permis aux grands holdings cléricaux de s'approprier directement l'exploitation des champs pétroliers et les recettes en devises. Dans un pays riche en ressources mais soumis à des sanctions, les revenus pétroliers ont été redistribués entre différentes factions liées au jurisconsulte suprême. Celles-ci contrôlent à la fois les devises fortes, l'injection de liquidités et les monopoles d'import-export.

De l'économie politique à la révolte sociale

La superposition de l'Anfal a ainsi produit deux conséquences majeures. D'une part, elle a fragmenté les finances publiques en deux budgets distincts, dont l'un – celui du gouvernement de la doctrine *Velayat-e faqih* – échappe à tout contrôle parlementaire ou institutionnel. D'autre part, elle a donné naissance à une économie de thésaurisation et de spéculation, où l'accumulation de rentes et la fuite des capitaux deviennent des stratégies rationnelles face à l'incertitude structurelle.

Cette configuration rend impossible toute politique monétaire cohérente. La Banque centrale est privée des moyens de contrôler la liquidité, tandis que l'inflation devient une caractéristique permanente du système. Les règles de propriété fondées sur l'Anfal modifient les anticipations économiques et encouragent la spéculation, faisant du secteur *Velyatie* le principal bénéficiaire des sanctions et des chocs monétaires⁽⁸⁾.

Les protestations récentes apparaissent ainsi comme « une » contestation directe de cette économie politique de l'Anfal. Si les manifestants divergent sur les alternatives politiques souhaitables, ils convergent dans leur rejet d'un système qui institutionnalise la prédation des ressources publiques, détruit la monnaie nationale et organise l'enrichissement d'une minorité au détriment de la société. La violence de la répression témoigne de l'enjeu fondamental que représente, pour la République islamique, la préservation de cet ordre économique. En ce sens, la crise actuelle n'est pas seulement sociale ou monétaire: elle est avant tout structurelle et politique, enracinée dans le cœur même du régime. ●

(6) Mehrdad Vahabi, *Destructive coordination, Anfal and Islamic political capitalism: A new reading of contemporary Iran*, Palgrave Macmillan, 2023, chapitre V.

(7) Idem, chapitres VI, 7, 8.

(8) Mehrdad Vahabi, « Recurrent exchange rate shocks and Anfal in Iran », in *Journal of Institutional Economics*, 2025, vol. 21 (<https://doi.org/10.1017/S1744137425100258>).

Quatre grands conglomérats liés à l'Anfal

Bonyad Mostazafan (Fondation des déshérités) a été créée un mois après la révolution de 1979 par la confiscation de la fondation des Pahlavi ainsi que des biens de cinquante-trois industriels et financiers, à la suite de l'injonction de Khomeiny, les qualifiant de « *butins de guerre* ». Le Bonyad, en tant que composante de l'Anfal, n'est contrôlé ni par l'Etat, ni par le Parlement, ni par aucune autre autorité, sauf le Guide suprême.

Exécution de l'Ordre de l'Imam Khomeiny (EIKO) a été créé en 1989, après la guerre de huit ans avec l'Irak, afin de posséder ou de contrôler les biens confisqués appartenant aux minorités religieuses persécutées, telles que les bahaïs, ou d'autres richesses « illicites » prévues par l'article 49 de la Constitution, acquises par des moyens « non islamiques », ainsi que les biens abandonnés pendant la guerre.

Le quartier général de construction Khatam al-Anbiya (organisation économique du Corps des gardiens de la révolution islamique-CGRI) a été mis en place après la fin de la guerre, sous la présidence de Hashemi Rafsandjani, afin d'assurer l'indépendance économique et financière du CGRI. Bien que celui-ci ne fasse pas partie de l'Anfal, il relève du champ des institutions économiques islamiques placées sous l'autorité exclusive de l'Imam.

Astan Qods Razavi, la plus importante fondation pieuse (*waqf*) basée à Mashhad (ville sainte de l'est de l'Iran), est devenue, depuis la révolution de 1979, une composante des institutions économiques souveraines islamiques contrôlées exclusivement par le Guide suprême.

M. V.